



ORNANS- VEHICULES HISTORIQUES ET MINIATURES

5 rue de Lonège

25290 ORNANS

miniatures-ornans@orange.fr

06 43 87 53 23



MM

NOUVEAU 12H 00 / 24H00

Demande d'inscription à la 7^{ème} Montée Historique de Bolandoz, le 07 Mai 2022

Dossier à renvoyer, complet, avant le 15 avril 2022, à l'adresse suivante:

Fabrice Courtois, 15 chemin Vaux des Neufs 25840 VUILLAFFANS

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

Participant : Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

E Mail : @

Véhicule Marque : Type :

Année : Puissance : (DIN) Immatriculation :

Compagnie d'assurance : N° de police :

Historique, particularités : (renseignements pour l'animateur)

.....
.....

Le tarif de l'inscription est de 95,00 € avec un repas. (Possibilité double monte, un dossier par participant)

Nombre de Repas supplémentaire 12,00 € X =

Constitution du dossier: *Tout dossier reçu non-complet sera systématiquement retourné ; cochez les cases (O) au cours de votre avancement, afin de ne rien oublier.*

- Une photocopie de la carte grise.

- Une photocopie du permis de conduire, en cours de validité.

- Une photocopie de la carte d'assurance.

- **PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE**

- Une photocopie du document de contrôle technique.

- Une photographie du véhicule.

- Un chèque à l'ordre de : OVHM (95,00 € plus repas supplémentaire (s))

- Le règlement, daté, accepté et signé.

- Une enveloppe timbrée (tarif normal) à votre adresse.

- La présente demande d'inscription (entièrement renseignée).

Règlement de la 7^{ème} montée historique de Bolandoz, le 07 Mai 2022

1. Véhicules admis :

Cette montée est ouverte aux véhicules de plus de 30 ans. Les véhicules autorisés sur route, seront admis ainsi que les prototypes. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit d'accepter quelques véhicules d'exception, plus rares, plus récents.

2. Engagement :

Les participants seront admis par sélection et dans la limite des places disponibles. Le droit d'engagement est de 95,00 € par véhicule engagé ; en cas de désistement motivé, le remboursement sera total avant le 15 avril, après cette date aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas majeur.

3. Vérifications :

Les organisateurs vérifieront la conformité du véhicule avec la fiche d'engagement, ainsi que son état général. Il sera également procédé au contrôle des papiers justifiant que le véhicule est en règle avec la législation en vigueur. Le permis de conduire, sera demandé, afin de s'assurer de sa validité, le jour de la montée. Ils pourront refuser le départ à tout véhicule non conforme aux règles de sécurité.

4. Participants :

Les participants devront se conformer aux prescriptions des arrêtés municipaux et préfectoraux, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

5. Publicité :

Les participants s'engagent à porter la publicité des organisateurs.

6. Réclamations :

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ni poursuite ne seront admises. Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions des organisateurs.

7. Important :

Tout manquement au présent règlement, ainsi qu'aux recommandations faites par les responsables, lors du briefing ou de la montée, sera immédiatement et sans réserve, sanctionné par une exclusion pure et simple du conducteur responsable.

8. Horaires et déroulement :

Samedi 07 Mai 2022

- 6 h 30 / 10 h 30 accueil et contrôle technique
- 11 h 00 briefing.
- 11 h 30 ouverture de la petite restauration.
- 12 h 00 départ de la 1^{ère} voiture.
- 19 h 00 arrêt des montées.
- 19H 00 repas
- 20H 30 reprise des montées
- 24h 00 Fin des montées, remise des trophées-souvenirs.

Les départs seront donnés toutes les 30 secondes environ.

Six montées sont prévues sur la journée, sauf circonstances exceptionnelles. Chaque montée, s'effectuera en deux temps, afin d'éviter une attente trop longue après l'arrivée, Le premier groupe revient au départ, puis le seconde pourra à son tour partir.

Le retour au point de départ se fera ensemble derrière un véhicule de l'association, ouvrant la voie.

La sécurité sur le trajet sera assurée par des commissaires / signaleurs, équipés de drapeaux réglementaires, de téléphones, de matériel adapté à la sécurité, et des extincteurs seront déposés tout au long du parcours.

9. Assurance :

L'association a souscrit une assurance « responsabilité civile, défense, recours », pour ses responsabilités propres.

En aucun cas, cette assurance ne couvre les participants, chacun devra donc prendre les dispositions nécessaires pour avoir une assurance en cas de sinistre.

10. Lieu :

Commune de Bolandoz située entre Ornans et Levier.

11. Sécurité :

En plus du conducteur, un seul passager sera autorisé par véhicule, il devra être âgé de plus de 16 ans révolus.

Tenue vestimentaire pantalon et manches longues obligatoires

Ceintures obligatoires (pour les véhicules équipés).

Port du casque obligatoire pour chaque occupant du véhicule.

Le véhicule devra être équipé d'un extincteur, (1 kg minimum), fixé dans l'habitacle et facilement accessible.

Les participants s'engagent à respecter ces consignes.

Nombre d'inscriptions limité à 150 véhicules.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions.

Attention : Pendant cette journée, vous devez être encore plus vigilant sur la consommation d'alcool. Tout comportement, contraire à cette règle évidente, pour la sécurité de tous, sera sanctionné immédiatement, par l'interdiction de participer à la suite de l'organisation.

Acc
epté à

..... le / / 202...

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)